

3ème Université de Printemps du SNUipp-FSU 93 ouverte à toutes et à tous !

Attention
AUTORISATION
D'ABSENCE
1 MOIS AVANT !

Lundi 15 avril 2019

de 8 h 45 à 16 h 30

Bourse départementale du travail
1 place de la Libération, Bobigny (auditorium)

Programme de la journée

A partir de 8 h 45 accueil autour d'un café...

Matin : Protection de l'enfance en Seine-Saint-Denis

Avec différents acteurs : éducateurs de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et de l'Aide Sociale à l'Enfance, assistante sociale de l'EN et responsable de PMI, juge pour enfant du Tribunal de Bobigny... Etat des lieux, et débat sur ce qu'il est possible de faire pour les enseignant-es.

Cette matinée sera aussi l'occasion de faire le point sur **la réforme de la fonction publique** et ses conséquences sur l'école et les services publics.

Après-midi : Climat scolaire et relations école-familles

Avec l'intervention de **Caroline Veltcheff**, spécialiste du climat scolaire, et débat sur ce que nous vivons dans nos écoles, et le rôle que nous pouvons jouer.

Nous prendrons le temps également, l'après-midi, d'analyser **l'impact de la Loi Blanquer** sur l'organisation et le fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires.

2019,
année
de
congrès
et
de
mobilisations...
une
seule
journée
ce
printemps !

Inscrivez-vous IMPÉRATIVEMENT avant le 15 mars 2019

- auprès de l'IEN : Modèle d'autorisation d'absence au verso
- auprès du SNUipp-FSU 93 (snu93@snuipp.fr) :
 - Confirmez-nous votre participation.
 - Indiquez-nous si vous prenez le repas sur place (8 euros pour les syndiqué-es ; 10 euros pour les non syndiqué-es)

Modalités d'inscription

Comment s'inscrire au stage ?

Tous les agents titulaires ou non titulaires de la Fonction Publique, ont droit à 12 jours de formation syndicale par an (vous pouvez donc vous inscrire à plusieurs stages). Ils donnent droit à autorisation d'absence **sans retrait de salaire.**

Modalités d'inscription : Adressez votre demande d'autorisation d'absence à votre IEN, par mail (mail professionnel) ou par courrier **un mois au moins avant la date du stage, soit avant le 15 mars 2019.**

Une attestation de présence vous sera fournie lors du stage.

Participer à un stage fait partie du droit syndical. Il est très important, notamment dans le contexte actuel, que les collègues continuent à s'emparer de leurs droits !

Si vous souhaitez participer, faites parvenir **la demande** ci-dessous à **votre IEN un mois avant la date du stage, soit le 15 mars** dernier délai.

Si l'IEN n'a pas répondu 15 jours avant la date de début du stage, l'absence est considérée comme acceptée. Si l'IEN refuse l'autorisation d'absence, contactez-nous.

Modèle d'autorisation d'absence

NOM..... Prénom.....
Grade et Fonction.....
Ecole.....

à Monsieur le Directeur Académique
des Services de l'Education Nationale
S/C de Mme, M. l'Inspecteur de l'Education Nationale
de la circonscription de.....

Monsieur le Directeur Académique,
Conformément aux dispositions de la loi n°84/16 du 11/01/1984 (art. 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le 15 avril 2019 toute la journée pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à la Bourse Départementale du Travail de Bobigny.

Il est organisé par la section départementale du SNUipp-FSU 93, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé, figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (Arrêté du 02/02/1995 publié au J.O. du 10/02/1995).

A.....Le.....
Signature

Confirmez-nous votre participation et n'oubliez pas de nous mentionner si vous prenez un repas (8 euros pour les syndiqués ; 10 euros pour les non syndiqués). Mail : snu93@snuipp.fr

Dans une tribune publiée le 5 novembre 2018, dans le journal Le Monde et sur France Inter les quinze juges des enfants de Bobigny ont lancé un cri d'alarme face à la dégradation des dispositifs de protection de l'enfance

« Nous, juges des enfants du Tribunal de Grande Instance de Bobigny, souhaitons alerter sur la forte dégradation des dispositifs de protection de l'enfance en Seine-Saint-Denis.

[...]

Nous sommes devenus les juges de mesures fictives, alors que les enjeux sont cruciaux pour la société de demain : des enfants mal protégés, ce seront davantage d'adultes vulnérables, de drames humains, de personnes sans abri et dans l'incapacité de travailler. Ce seront davantage de coûts sociaux, de prises en charge en psychiatrie, de majeurs à protéger, et, ce n'est plus à prouver, davantage de passages à l'acte criminel. Le meilleur rempart à la violence extrême, sous toutes ses formes, y compris la violence terroriste, est, nous en sommes convaincus, une politique efficace de détection des violences précoces et de protection des enfants qui en sont les victimes.

Notre alerte est un appel au secours. »